



Internationaux de France  
Seniors Messieurs  
Golf de Joyenval – Parcours Marly  
du 28 au 30 avril 2023



**REGLES LOCALES ADDITIONNELLES**

*Ces règles complètent les règles permanentes des épreuves fédérales amateurs.  
Elles annulent et remplacent toute autre règle locale.*

**HORS LIMITES (Règle 18)**

Définis par des clôtures, des murs (le mur étant lui-même hors limite), des lignes et/ou des piquets. Les lignes prévalent sur les piquets.

**CONDITIONS ANORMALES DU PARCOURS (Règle 16)**

Obstructions Inamovibles

- Les routes et chemins sur le parcours, même non recouverts de surface artificielle ;
- Les murs à l'intérieur du parcours ;
- La maison à gauche du trou no. 4 ;
- La zone de pompage aux trous no. 14 et 16.

Zone de jeu Interdit

- La gazonnière au trou no. 2.

Un dégagement gratuit **doit** être pris de l'interférence selon la Règle 16.1f.

**EXCREMENTS d'ANIMAUX (RLT F-12)**

Sur les trous 6 et 16, au choix du joueur, les excréments d'oies peuvent être considérés, soit

- comme des débris susceptibles d'être enlevés selon la Règle 15.1, soit
- comme Terrain en Réparation dont le dégagement est autorisé selon Règle 16.1

**ATTENTION – DOUBLE GREEN (6/17)**

Trou no. 6 = Drapeau Jaune

Trou no. 17 = Drapeau Bleu

**CONDITIONS PARTICULIERES**

**TEMPS DE JEU**

Les joueurs sont invités à jouer selon les principes du « Prêt... jouez ».

Le Comité de l'épreuve a établi un temps de jeu maximum de **4H30** à ne pas dépasser.

En cas de retard au recording les joueurs du groupe seront pénalisés automatiquement de 2 coups de pénalité selon les modalités prévues par les règles locales permanentes de la Fédération.

**RAPPEL**

*En cas de doute* quant à la procédure à suivre et en absence d'un arbitre, un joueur peut jouer une seconde balle selon la Règle 20.1c(3). Il devra rapporter les faits au recording. S'il omet de le faire, il sera disqualifié.

**BUREAU DU TOURNOI : 01 39 22 27 50**